

a 59869

WORLD HEALTH
ORGANIZATION
INTERIM COMMISSION

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
COMMISSION INTÉrimAIRE

WHO.IC/Mal./9

31 octobre 1947.

COMITE D'EXPERTS SUR LE PALUDISME

Le Secrétaire du Comité d'Experts sur le Paludisme a l'honneur de communiquer ci-joint un résumé d'un :

"RAPPORT SUR LE PROJET D'ERADICATION DES
ANOPHELES (ET DU PALUDISME) APPLIQUE
DANS LA REGION DE KARPAS, CHYPRE, 1946"

par Mehmed AZIZ, M.B.E., A.R., San.I.,
Inspecteur en Chef de la Santé et
fonctionnaire chargé de l'exécution du projet.

(Nicosia, Imprimerie du Gouvernement de Chypre, 1947)

et désire remercier le Directeur des Services médicaux et sanitaires de l'Ile de Chypre de l'avoir aimablement autorisé à établir un résumé de ce rapport.

(Le rapport susmentionné pourrait être considéré comme un rapport préliminaire, car il porte exclusivement sur la première année (1946) du programme d'éradication des vecteurs de paludisme, dans l'Ile tout entière. Au cours de cette première année, la campagne d'éradication s'est circonscrite, à ses débuts, à une fraction de l'Ile de Chypre, à savoir, la Péninsule de Karpas; au cours de la seconde année (1947), elle s'est étendue à environ la moitié de l'Ile, et il est vraisemblable que l'année 1948 enregistrera la disparition des anophèles sur toute l'étendue de l'Ile de Chypre.- Note du Rédacteur).

*

*

*

L'Ile de Chypre s'étend sur une longueur d'environ 225 kilomètres et atteint 96 kilomètres dans sa plus grande largeur (voir la carte); sa superficie est de 9200 kilomètres carrés. Elle consiste presque entièrement en deux chaînes de montagnes orientées de l'ouest à l'est et entre lesquelles s'enclave la dépression relativement plane de la Mésorée. De nombreuses autres régions plates se trouvent sur la côte, le long des cours d'eau qui vont se jeter dans la mer et dans le voisinage de Limassol, de Larnaka et de Paphos. L'Ile est traversée par le 35^e parallèle nord. Son climat est méditerranéen, les mois d'été étant généralement secs et brûlants. Les plus hautes températures sont enregistrées en juillet ou en août; le degré

maximum d'hypermétrie est atteint en janvier et le plus bas en juin et en octobre. La population de l'Ile compte 449.490 habitants, la population rurale étant évaluée à 352.957 personnes. La densité est d'environ 49 habitants au kilomètre carré.

Depuis des siècles, à Chypre, le paludisme a posé un grave problème. Il a retenu toute l'attention du Gouvernement, en particulier depuis la visite de Sir Ronald Ross en 1913. S'agissant toutefois d'une maladie qui n'est pas soumise à déclaration dans l'Ile de Chypre, il n'est pas possible d'en préciser la morbidité. Rappelons cependant qu'au cours de la deuxième guerre mondiale, un camp militaire important, situé dans le district de Famagusta, dut être évacué en raison du paludisme qui sévissait parmi les troupes.

Grâce au drainage et aux plantations auxquels ont procédé à la fois le Gouvernement et les particuliers, il a été possible, au cours de ces dernières années, d'éliminer le paludisme dû à l'Anopheles elutus, c'est-à-dire le paludisme dû au vecteur que l'on trouve dans les régions marécageuses de l'Ile. Mais, en raison de l'impossibilité d'une élimination permanente des gîtes de l'A. superpictus, telles que les petites collections d'eau exposées au soleil et peu profondes, dans le lit des fleuves, les ruisseaux coulant à flanc de coteau, les suintements, etc., l'emploi de larvicides et le drainage partiel n'ont permis d'obtenir que des résultats temporaires et fragmentaires.

La Division internationale de la Santé de la Fondation Rockefeller a concouru, plusieurs années durant, aux enquêtes épidémiologiques sur le paludisme dans l'Ile. Il résulte de ces enquêtes (1935-1939) que l'Ile de Chypre était à cette époque l'une des régions du monde où le paludisme sévissait le plus et que "les taux d'endémicité palustre de chaque district de l'Ile étaient aussi élevés que ceux qui avaient été constatés sur la côte occidentale de l'Afrique, à Ceylan ou dans l'Inde".

Selon BARBER, l'indice sporozoïtique de l'A. superpictus s'établissait à 7,5 o/o. Barber * s'exprime, notamment, en ces termes :

(Trad) "Le degré du paludisme à Chypre est comparable à celui qui a été constaté en Grèce. Les grands centres urbains sont actuellement presque indemnes de cette maladie grâce aux activités des autorités sanitaires britanniques, mais les villages sont encore gravement infectés. Au cours de l'examen des enfants des villages, nous avons relevé fréquemment des indices parasitaires de 70 o/o; notre enquête de 1935, qui a consisté en plus de mille examens hématologiques, a révélé une moyenne de 36 o/o pour l'indice parasitaire et de plus de 40 o/o pour l'indice splénique. La maladie paludéenne n'y était pas rare et prenait parfois les proportions d'une épidémie; de même que les Grecs, les Cypriotes n'avaient guère acquis un degré d'immunité appréciable contre les hématozoaires du paludisme. L'Ile de Chypre fournit un exemple d'une situation que nous constatons dans de nombreux pays du monde, à savoir une extrême aridité associée à un haut degré de paludisme".

* "A malarialogist in many Lands", 1946.

Quand la nouvelle de l'extermination de l'A. gambiae dans le nord-est du Brésil et dans la vallée du Nil se répandit, on s'avisa qu'on pourrait tenter aussi l'éradication des anophèles dans l'île de Chypre. L'auteur du rapport se rendit en Egypte en mars 1945. Si, en raison de son caractère insulaire, Chypre était mieux placée pour se défendre contre la réinfestation, la vallée du Nil avait, en revanche, l'avantage d'être un pays plat et étroit, doté de nombreux moyens de communication et où il était facile de se procurer partout de la poussière pour le mélange du vert de Paris; d'autre part, l'A. gambiae était un étranger, et l'épidémie sérieuse qu'il avait provoquée devait faciliter moralement l'organisation de la campagne. Néanmoins, il devint évident qu'une fois en possession des fonds et des matériaux nécessaires, il serait possible de débarrasser complètement l'île de Chypre d'Anopheles superpictus et d'A. elutus, et peut-être également de toutes les espèces d'anophèles en même temps.

Il apparut judicieux d'essayer, tout d'abord, de traiter une fraction de l'île plutôt que d'entreprendre d'emblée l'extermination des anophèles sur tout son territoire. Or, l'île de Chypre présente précisément à son extrémité nord-est une langue de terre - la péninsule de Karpas - qui semblait se prêter fort bien à l'exécution de ce programme initial, non seulement parce qu'elle est presque entièrement entourée par la mer et, partant, protégée sur trois côtés contre la réimportation des anophèles, mais encore parce que les caractéristiques du paludisme qui y sévit sont identiques à celles du reste de l'île.

La péninsule de Karpas est, répétons-le, une bande étroite de terre, d'une longueur de quelque 72 kilomètres et d'une largeur d'environ 16 kilomètres, située à l'extrémité nord-est de l'île. La zone sur laquelle devait porter le programme d'éradication s'étendait sur une superficie d'environ 1150 à 1300 kilomètres carrés. Il fallait la préserver contre l'infiltration de moustiques provenant du reste de l'île, et une région s'étendant d'une côte à l'autre (voir la carte) fut délimitée pour servir de "région de protection". Dans l'ensemble, les régions d'éradication et de protection s'étendaient sur une superficie d'environ 1800 à 2000 kilomètres carrés; elles contenaient 65 villages groupant une population de quelque 34.000 habitants. Ces deux régions comprennent une chaîne de montagnes, dont le point culminant atteint 800 mètres, au Mont Olymbos; ces montagnes sont profondément entaillées par de nombreux cours d'eau. Les communications sont bonnes dans la partie méridionale des plaines, mais très médiocres dans la région septentrionale et à flanc de coteau.

Les espèces d'anophèles reconnues dans la péninsule de Karpas sont les suivantes : A. superpictus, A. elutus (sacharovi), A. claviger (ces trois espèces étant connues comme vectrices de paludisme), A. algeriensis, A. marteri et A. hyrcanus.

Programme adopté

Il fut décidé de traiter les zones d'éradication et de protection selon la même méthode. L'ensemble de ces zones fut divisé en quatre sections, chaque section en zones, chaque zone en secteurs et chaque secteur en parcelles d'une superficie appropriée; le secteur est l'unité, et c'est à un seul désinfesteur qu'était dévolu le soin de le débarrasser entièrement des anophèles.

Dans l'ensemble, il y avait dix zones et cinquante et un secteurs, la superficie de chaque secteur variant approximativement entre 25 et 75 kilomètres carrés.

Au cours de la campagne de 1946, tout l'effort s'est concentré contre les larves. On a constaté que le DDT en solution de 4 à 5 o/o dans l'huile à gaz ("in gas oil (fuel oil)") convenait mieux, en l'espèce, que le vert de Paris, en raison de son action rémanente (*) sur les femelles en ponte ou les moustiques adultes nouvellement émergés. Le DDT présente, toutefois, un inconvénient : en effet, on a constaté qu'il avait pour effet de détruire les gambusiae, les crabes, les anguilles et les grenouilles, si bien qu'on a estimé que, à l'avenir, il y aurait lieu de restreindre l'utilisation du DDT comme larvicide et de lui substituer probablement du vert de Paris.

Il n'a pas été procédé au traitement des bâtiments par le DDT. Même lorsque les dépisteurs d'anophèles adultes avaient besoin d'un insecticide pour tuer les moustiques par pulvérisation, au cours de leurs recherches dans les maisons et les écuries, ils employèrent les insecticides courants autres que le DDT. Toutefois, une campagne au DDT se fondant sur la toxicité rémanente de ce produit a été prévue contre les anophèles hibernants, pour l'hiver 1946-1947.

A la suite des études et recherches auxquelles il a été préalablement procédé en vue de repérer tous les gîtes possibles d'anophèles et de former le personnel, l'organisation se trouva au point, le 1er avril 1946, et les opérations sur le terrain commencèrent effectivement le 15. Mais, pendant les premiers mois, l'action entreprise se heurta à de nombreuses difficultés et ne marqua que peu de progrès.

Organisation

On peut dire que l'on s'est inspiré, dans l'établissement du plan, des principes appliqués au Brésil et en Egypte pour exterminer l'A. gambiae, en les adaptant évidemment aux conditions locales.

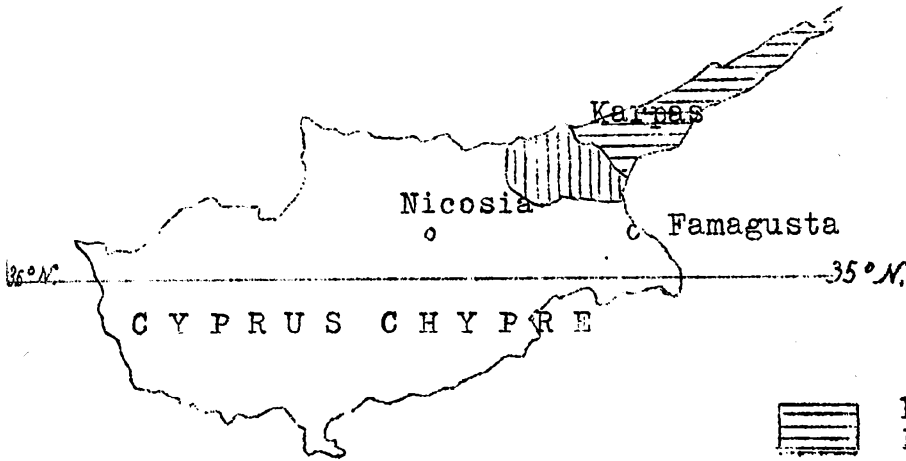
En vue de l'exécution du programme, le Directeur des Services médicaux et sanitaires délègue pleins pouvoirs au fonctionnaire exécutif, qui fut chargé de pourvoir à l'organisation des travaux, à la formation du personnel, en bref, à toute la conduite de la campagne. Il a son siège à Nicosia. Il est assisté de deux inspecteurs qui sont principalement chargés d'exercer un contrôle inopiné des travaux dans toutes les régions. Le personnel comprend, en outre, un technicien paludologue, un magasinier, et l'effectif d'employés nécessaire.

(**)
Le Chef de district, qui a son siège à Famagusta, est chargé des opérations sur le terrain ainsi que de la répartition des fournitures; d'autre part, il procède, lui aussi, à des inspections sans avertissement préalable. Il est assisté de deux inspecteurs spéciaux qui ont pour tâche de contrôler les travaux du personnel préposé aux opérations sur le terrain. Tous les rapports sont soumis au siège central par son entremise.

(*) Le terme "toxicité rémanente" a été proposé par le Dr L. Parrot pour rendre l'expression anglaise "residual toxicity".

(**) "District Officer".

I



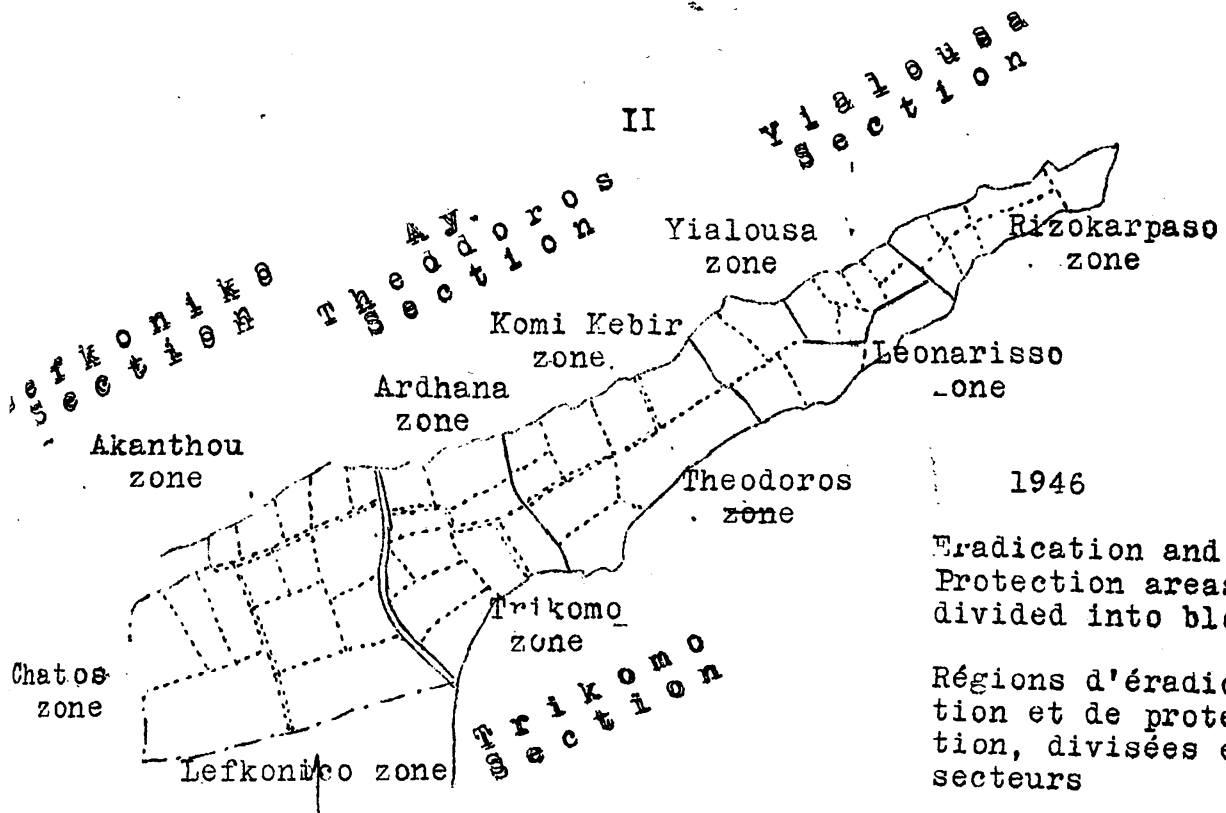
1946



Eradication area
Région d'éradication



Protection area
Région de protection



1946

Eradication and
Protection areas,
divided into blocks

Régions d'éradica-
tion et de protec-
tion, divisées en
secteurs

Chacune des sections, en lesquelles les zones sont subdivisées, est dirigée par un Chef de section ("Section Officer") qui est chargé de la répartition des larvicides et de l'équipement de ses subordonnés. Il prescrit l'itinéraire à suivre par les dépisteurs d'anophèles adultes et de larves, qui sont sous ses ordres; il contrôle les travaux des chefs de zones, des désinfestateurs, des dépisteurs de larves et de moustiques adultes, et fait rapport au Chef de district.

Les chefs de zones ("Zone Officers") (au nombre de huit) sont les fonctionnaires supérieurs qui, hiérarchiquement, viennent immédiatement après les chefs de section. Ils répartissent le matériel entre le personnel qui leur ressortit et inspectent les secteurs de leur zone respective, en contrôlant constamment le travail.

Le personnel comprend de 75 à 80 employés, y compris les contremaîtres, les dépisteurs de larves et de moustiques adultes ainsi que les désinfestateurs. Le dépisteur de larves doit rechercher tous les gîtes d'anophèles qui peuvent avoir échappé à l'attention des désinfestateurs et les traiter lui-même. Il doit également examiner tous les gîtes, recueillir des spécimens d'anophèles aux fins d'identification et faire rapport au chef de section. Le dépisteur de moustiques adultes, qui a toujours à ses côtés un assistant, procède à des recherches dans les bâtiments et, obligatoirement, dans des stations de capture appropriées, choisies et numérotées au préalable; d'autre part, il est tenu de rechercher les larves dans les puits situés à proximité des habitations. Tous les anophèles dépistés dans ces conditions sont rassemblés et envoyés, pour identification, au laboratoire. On les capture par la pulvérisation d'insecticides courants dans les bâtiments, après avoir étendu, au préalable, une toile afin de recueillir les moustiques abattus.

Grâce à la collaboration de l'armée et des éclaireurs ("boy-scouts"), il a été procédé à une contre-visite des secteurs signalés comme "négatifs", c'est-à-dire dépourvus d'anophèles. Les autorités militaires locales avaient pris toutes mesures utiles pour mettre périodiquement à la disposition des intéressés plusieurs hommes chargés de procéder à cette contre-visite, et de signaler directement au siège central les constatations qu'ils avaient pu faire. Le commissaire et le commissaire-organisateur des éclaireurs avaient bien voulu grouper, sous les ordres d'un moniteur, un certain nombre d'éclaireurs de Famagusta et d'étudiants de l'Ecole supérieure de Nicosia, et d'autres encore, afin de nettoyer les régions qui avaient été constamment signalées comme débarrassées d'anophèles. Au cours de leurs recherches, ils furent aidés, sur le terrain, par un inspecteur relevant des Services centraux et par des dépisteurs éprouvés appartenant au personnel, mais non affectés directement au Service d'éradication.

Les désinfestateurs font usage de la solution au DDT dans tout gîte susceptible d'héberger des anophèles; chacun d'eux est préposé à un secteur. Ces secteurs se subdivisant en douze parcelles, chaque parcelle représente une journée de travail et est traitée un jour déterminé. Autrement dit, chaque gîte est traité tous les quinze jours, selon un itinéraire préalablement fixé. Chaque désinfestateur reçoit de deux à trois kilogrammes de solution au DDT pour chaque jour ouvrable, selon la superficie de la parcelle qui lui ressortit. Il porte un pulvérisateur du type "flit", deux bidons d'un litre de larvicide au DDT et un drapeau

qui est hissé à un poteau visible à quelque distance. Le drapeau est pourvu d'une pochette, dans laquelle le désinfesteur dépose une note précisant le lieu où il est en train d'opérer. D'autre part, il est chargé d'indiquer à la crêpe, en des endroits visibles, la direction qu'il suit pendant ses déplacements, de manière à pouvoir être aisément repéré par les inspecteurs.

Les dépisteurs de larves et de moustiques adultes portent des insignes. Ces derniers sont pourvus également d'un drapeau, afin d'indiquer le lieu où ils opèrent. Sur chaque gîte et chaque habitation contrôlés doivent être inscrits la date du contrôle, ainsi que les initiales et le rang de l'inspecteur. Tout dépisteur ou agent qui n'a pas repéré de larves ou d'adultes, au cours de l'inspection d'un secteur déterminé, doit adresser un "rapport négatif"; une grande importance s'attache évidemment à ces constats négatifs, puisqu'ils doivent faire ultérieurement l'objet d'un nouveau contrôle particulièrement serré.

Développement de la campagne et difficultés rencontrées

Un problème capital qu'il a fallu résoudre a été le recrutement d'un personnel de toute confiance. Ce ne fut pas sans peine qu'il fallut aprendre aux hommes, qui avaient été affectés antérieurement à la lutte antipaludéenne, que l'éradication devait être entreprise dans un esprit tout différent de celui dont s'inspirait la lutte habituelle contre les larves. Au surplus, les hommes expérimentés se débauchaient parfois pour aller exercer un emploi à la fois mieux rémunéré et moins hasardeux; en sorte qu'il fallait leur offrir des avantages spéciaux pour les persuader de demeurer à leur poste. Il faut reconnaître que le travail des désinfestateurs et du personnel d'inspection était ardu, en raison, surtout, des caractéristiques topographiques des secteurs à traiter, des moyens de communication restreints et des difficultés d'atteindre les gîtes éloignés. L'été venu, il est évident que le nombre des gîtes et leur surface diminuaient, en sorte que les désinfestateurs avaient tendance à en conclure que certaines collections d'eau de faible étendue s'étaient asséchées, ce qui les incitait à négliger parfois leur service. En outre, pendant le jour, le lit de certaines rivières peut sembler à sec, tandis que de nuit, la nappe phréatique ayant monté après le coucher du soleil, il s'emplit d'eau. En pareil cas, il importe de soulever de jour les pierres qui parsèment le lit des rivières afin de déceler l'infiltration possible et probablement les larves de superpictus. De nouveaux gîtes peuvent également, au cours de l'été, avoir une origine artificielle et il est difficile de s'assurer que la totalité d'entre eux peuvent être repérés et traités.

Bien que les mois d'été soient généralement secs, des pluies abondantes sont tombées en mai et, tout à fait exceptionnellement, en juin et juillet 1946, provoquant l'apparition de nouveaux gîtes. Quand les opérations ont subi un recul, en raison de ces pluies ou d'autres circonstances imprévues, on a eu recours à un traitement intensif ("Blitz" treatment), au cours duquel l'application du larvicide était répétée à intervalles d'une seule semaine au lieu de deux. A ce traitement intensif prenaient part, outre les dépisteurs et les inspecteurs; tout le personnel, même les chefs de zones et les chefs de section. Ce traitement intensif a permis de constater que, à moins de pouvoir disposer de désinfestateurs de toute confiance, une application hebdomadaire de DDT était indispensable, particulièrement dans la plaine.

Au fur et à mesure du progrès des opérations, il a été reconnu nécessaire, vers la mi-juillet, d'établir une station de désinsectisation sur deux des principales routes aboutissant au Karpas, afin de pouvoir arrêter et désinsectiser au DDT tous les véhicules en provenance du reste de l'Ile, avant de les laisser poursuivre leur route à destination de cette région. Toutefois, aucune mesure législative n'étant en application à cette époque, un nombre croissant de véhicules passait sans s'arrêter aux stations qui, finalement, furent fermées vers la mi-octobre. Depuis lors, des règlements ont été promulgués afin de rendre obligatoire la désinsectisation de tous les véhicules, bateaux et aéronefs.

Réaction de la population

A ce qu'il semble, la population a suivi avec intérêt cette campagne et a exprimé sa satisfaction, parce qu'elle a constaté une régression du paludisme par rapport aux années précédentes. Toutefois, cette satisfaction s'est quelque peu modérée, quand les habitants se sont aperçus que la campagne n'avait pas pour effet de diminuer le nombre des insectes piqueurs autres que les moustiques. Au surplus, la population ne pouvait pleinement apprécier une grande partie des opérations car il y était procédé en des lieux éloignés des centres habités. Toutefois, elle ne s'est nullement opposée à ce que les dépisteurs de moustiques adultes pénètrent dans les maisons et ces agents n'ont, pour ainsi dire, rencontré aucun obstacle au cours de leur service, si ce n'est quelques protestations lorsqu'ils procédaient au traitement larvicide des puits domestiques. D'ailleurs, la campagne a pris un regain de popularité lorsqu'on eut recours ultérieurement à l'usage d'insecticides dans les maisons.

Financement et frais

En vertu du "Colonial Development and Welfare Act", il a été ouvert un crédit de £ 20.000, sur lequel un prélèvement de £ 15.000 a été approuvé, en vue de l'organisation de la campagne d'éradication jusqu'à fin octobre 1946. Le coût total du programme, du 1er avril au 31 octobre 1946, y compris les traitements, les salaires, les frais de déplacement, l'achat d'approvisionnements, les transports, etc., s'est monté approximativement à £ 12.000, en regard d'une ouverture de crédits de £ 15.000.

Le matériel suivant a été utilisé jusqu'au 31 octobre:

larvicide au DDT (4-5 %)	:	38.600 litres.
insecticide au DDT (3 %)	:	740 litres.
insecticides courants	:	772 litres.

D'autre part, il a été fait usage de 193 pulvérisateurs à larvicides et de 84 petits pulvérisateurs à "flit".

(Le coût total de la campagne de 1946 pour la période de neuf mois, avril-décembre, s'est élevé à £ 18.000; autrement dit, en prenant pour base la population des deux zones soit 34.000 habitants, le coût approximatif par tête ressort à 10 shillings, ou £ 36 par mille carré (environ 2,6 kilomètres carrés), (d'après AZIZ, M., Jl. Roy. San. Inst. 67: 5, 498-509, Sept. 1947). (Note du Réd.).

Résultats

Les opérations d'éradication des anophèles ont eu lieu du 1er avril au 16 novembre 1946 et les résultats obtenus sont résumés ci-après:

A. Evaluation par rapport aux recherches effectuées pour repérer des moustiques adultes ou des larves.

<u>Zones</u>	<u>"Négatives" pour les adultes</u>			<u>"Négatives" pour les larves</u>		
	Du	au	Nombre de semaines	Du	au	Nombre de semaines
Rizokarpaso	18.8	16,11	13	15.9	16,11	9
Yialousa	18.8	"	13	15.9	"	9
Leonarisso	15.9	"	9	25.8	"	12
Ayios Theodoros	14.7	"	18	28.7	"	16
Komi-Kebir	30.6	"	20	30.6	"	20
Trikomo	6.10	"	6	6.10	"	6
Ardhana	8.9	"	10	8.9	"	10
Lefkoniko (*)	13.10	"	5	13.10	"	5
Akanthou (*)	20.10	"	4	13.10	"	5
Chatos (*)	6.10	"	6	27.10	"	3

(*) Région de protection

(En décembre 1946 et en janvier 1947, on n'a pas décelé un seul anophèle dans l'ensemble des 51 secteurs.) (AZIZ, M.: Op. cit.) (Note du Réd.)

Le tableau suivant indique le nombre total des locaux visités par semaine et le nombre de ceux qui ont été reconnus positifs, ainsi que le nombre des "unités" de surface hydrique contrôlées chaque semaine pour y déceler les larves ou les nymphes d'anophèles et le nombre des "unités" reconnues positives. (Par "unité", il faut entendre toute étendue d'eau d'environ 5 yards carrés (4,15 mètres carrés) ou moins).

Semaine se terminant le	Nombre de maisons visitées pour y déceler les moustiques adultes	Nombre de maisons reconnues "positives"	Nombre d'"unités" examinées pour le dépistage des larves	Nombre d'unités reconnues "positives"
20.4	507	88	2.793	18
27.4	586	75	3.176	41
4.5	485	83	3.723	39
11.5	579	110	4.170	27
18.5	604	79	4.248	53
25.5	674	74	6.217	42
1.6	606	76	6.400	83
8.6	690	55	7.116	69
15.6	564	47	5.411	16
22.6	604	40	3.445	9
29.6	762	42	9.075	14
6.7	750	8	8.096	24
13.7	724	7	9.308	25
20.7	730	11	9.382	22
27.7	882	1	10.213	7
3.8	870	15	9.228	néant
10.8	803	13	10.096	5
17.8	1.179	7	10.281	néant
24.8	1.032	3	11.203	5
31.8	1.051	2	9.920	10
7.9	1.494	7	15.336	13
14.9	1.545	7	13.616	1
21.9	1.544	néant	12.957	néant
28.9	1.582	néant	13.868	néant
5.10	1.431	néant	9.366	néant
12.10	1.734	3	8.625	4
19.10	1.634	1	6.944	néant
26.10	1.565	néant	7.934	3
2.11	1.187	néant	5.979	néant
9.11	1.028	néant	8.091	néant

B. Evaluation d'après les indices du paludisme.

Les données relatives au paludisme, concernant tous les villages situés dans les zones d'éradication et de protection, font malheureusement défaut; on peut, toutefois, faire état des indications suivantes qui, dans huit sur neuf villages, accusent un fléchissement remarquable de l'indice parasitaire ainsi que de l'indice splénique, à la suite de la campagne d'extermination qui a commencé le 1er avril.

<u>Villages</u>	Indices de l'automne 1944		Indices de l'automne 1945		Indices de l'automne 1946	
	Indice splé- nique	Indice parasi- taire	Indice splé- nique	Indice parasi- taire	Indice splé- nique	Indice parasi- taire
Akanthou	30,0	50,0	9,3	12,9	8,0	8,0
Kornokipos	11,0	25,7	8,3	27,8	0,0	2,0
Ayios Andronikos	18,5	40,7	8,0	10,0	6,0	6,0
Neta	15,4	38,5	7,1	21,4	6,9	10,4
Platanisso	25,0	32,0	23,5	15,7	12,1	6,3
Artemi	35,3	58,8	50,0	50,0	42,1	36,9
Platani	25,0	52,0	29,4	21,5	16,0	16,0
Ayios Nikolaos	12,0	28,0	0,0	6,0	0,0	4,0
Malounda	22,2	23,3	18,2	9,1	27,8	27,8
Moyennes	29,9	39,8	14,4	16,4	9,9	9,9

Treize enfants du premier âge (1 à Kornokipos, 4 à Neta et 8 à Platanisso) ont été examinés, et aucun d'entre eux n'a été trouvé porteur de parasites ou de splénomégalie.

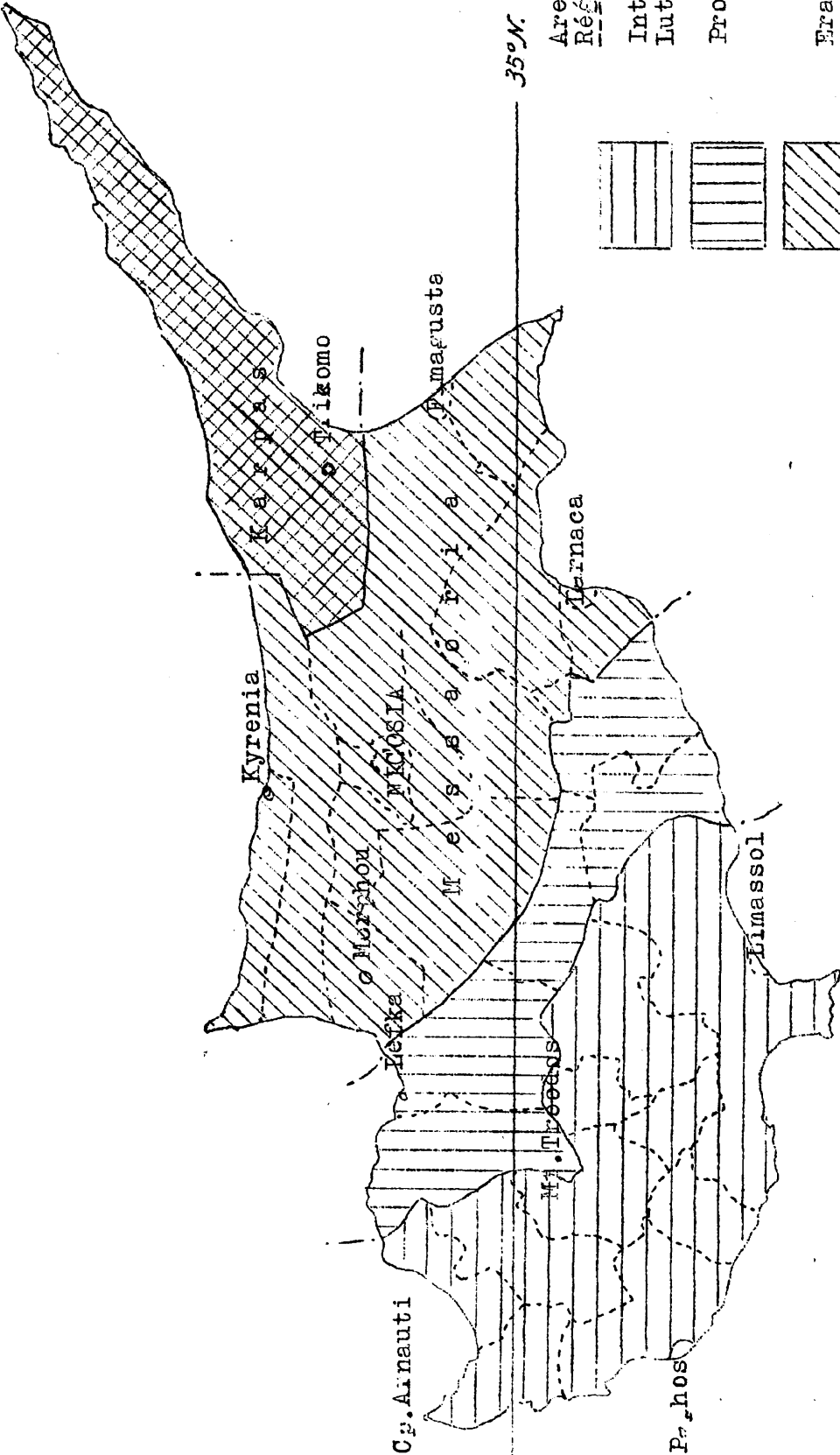
*
* *

(Après avoir obtenu des résultats aussi encourageants, on décida d'étendre, en 1947, la campagne d'éradication à la moitié de l'Ile. Préalablement à la campagne antilarvaire, il a été recouru, pendant l'hiver 1946-1947, à un traitement à effet rémanent, au DDT, de toutes les dépendances des habitations, telles que les écuries et étables, les porcheries, les bergeries, et même certaines chambres à coucher. Une solution de DDT dans de l'huile à gaz, analogue à celle qui avait été utilisée pour la campagne antilarvaire, fut employée à cet effet. D'autre part, les abris naturels possibles des anophèles dans la zone forestière furent traités en collaboration avec le personnel du Département des eaux et forêts. La carte 3 indique les régions dans lesquelles l'Ile a été divisée en vue de la campagne de 1947. La région sud-ouest de l'Ile a été soumise à une lutte intensive contre les anophèles; après une campagne d'hiver systématique contre les hibernants, il a été procédé à une campagne antilarvaire minutieuse, permettant de former le personnel qui sera appelé, en 1948, à prendre part à la campagne d'éradication dans cette dernière fraction de l'Ile (1)). (Note du Rédacteur).

(1) AZIZ, M. Op. cit.

CYPRUS - CYPRE

Cp. Andreas



35°N.

Areas of :
Régions de:

Intensive control 1947
Lutte intensive

Protection 1947

Eradication 1947

Eradication 1946

